



**Communiqué de presse # 12-2019**  
**Pour diffusion immédiate**

**LE GROUPE DELMA INC. ANNONCE**  
**UN PLACEMENT PRIVÉ D'UN MAXIMUM DE 15 000 000 UNITÉS**

**Montréal, Québec, le 5 décembre 2019** - (CSE: **DLMA**) Le Groupe Delma Inc. (la « **Compagnie** » ou « **Delma** ») a le plaisir d'annoncer qu'elle a lancé un placement privé d'un maximum de 15 000 000 unités de la Compagnie à un prix de 1,00 \$ par unité (les « **Unités** ») pour un produit brut total pour la Compagnie pouvant atteindre 15 M \$ (le « **Placement Privé** »). Les Unités doivent être offertes et vendues par placement privé au Canada à des "investisseurs qualifiés" au sens du Règlement 45-106 et à d'autres acheteurs exemptés dans chaque province du Canada. Le produit net du placement sera utilisé par la Compagnie à des fins générales et en dépenses en immobilisations, incluant entre autres le remboursement de certaines dettes, le fonds de roulement et des investissements dans des nouvelles propriétés.

Chaque Unité sera composée d'une Action Ordinaire de catégorie A du capital de la Compagnie (une « **Action Ordinaire** ») et d'un bon de souscription (un « **Bon de Souscription** ») permettant à son détenteur d'acheter une Action Ordinaire au prix de 2,00 \$ par Action Ordinaire pour une période de 24 mois à compter de la date de clôture. Les Actions Ordinaires seront inscrites à la Bourse des valeurs canadiennes (la « **CSE** »).

La clôture doit avoir lieu au plus tard le 31 décembre 2019 ou à toute autre date proposée par la Compagnie et est sujette aux conditions de clôture habituelles, notamment l'approbation des autorités réglementaires et l'achèvement de tous les documents juridiques. La Compagnie peut conclure le Placement Privé lors d'une ou plusieurs séances de clôture avec un ou plusieurs investisseurs acceptables pour la Compagnie.

Ce communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat, et il ne doit y avoir aucune vente des titres dans une province ou une juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale. Tous les titres émis dans le cadre du Placement Privé seront soumis à une période de détention légale de quatre mois plus un jour à compter de la date d'émission des titres conformément à la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. En outre, les titres offerts n'ont pas été et ne seront pas enregistrés sous le US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **US Securities Act** »), et ne peuvent être ni offerts ni vendus aux États-Unis sans inscription ou une exemption applicable des exigences d'enregistrement du US Securities Act.

**À PROPOS DU GROUPE DELMA INC.**

Delma opère au Canada dans le développement, l'acquisition et la gestion d'immeubles multi-locatifs de type commercial, industriel, résidentiel et bureaux, ainsi que le développement de terrains. La Compagnie a mis en place une plateforme d'investissement basée sur une stratégie intégrée, agile et efficiente de développement pour fins de détention permettant à la Société de bénéficier des profits reliés au développement ainsi que la valeur ajoutée combinés à des revenus stables et des profits d'opération à long terme.

Pour de plus amples informations, veuillez visiter le [www.delma.ca](http://www.delma.ca) et le [www.sedar.ca](http://www.sedar.ca). DLMA.CN

**Source : Le Groupe Delma Inc.**

**Pour plus d'informations, veuillez contacter :**

Bruno Dumais  
Chef de la direction financière  
T : 1.844.663.3565 (Ext. 102)  
E : [bruno.dumais@delma.ca](mailto:bruno.dumais@delma.ca)

### **Information prospective**

Le présent communiqué de presse renferme de l'information prospective au sens de la législation applicable en valeurs mobilières. L'information et les énoncés qui ne sont pas des énoncés de faits historiques dans le présent communiqué de presse constituent de l'information prospective. On reconnaît la nature prospective des énoncés et de l'information à l'emploi de mots comme « vers », « environ », « potentiel », « projet » ou à l'emploi de verbes comme « croire », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « prévoir », « estimer », « continuer », au futur ou au conditionnel, ou encore d'expressions ou de termes analogues, y compris à la forme négative. Cette information prospective comprend notamment des énoncés à l'égard : de la clôture prévue du placement des unités, de la stratégie et des plans d'affaires, ainsi que des objectifs de la Compagnie ou visant la Compagnie. L'information prospective est fondée sur certaines attentes et hypothèses fondamentales formulées par la Compagnie, notamment des attentes et des hypothèses concernant le respect de toutes les conditions de clôture, le fait qu'aucun droit de résiliation n'a été exercé et le moment de l'obtention et l'obtention de l'approbation des autorités de réglementation à l'égard du placement privé et la disponibilité des sources de capitaux. Même si la Compagnie estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles cette information prospective est fondée sont raisonnables, on ne doit pas s'y fier outre mesure étant donné que rien ne garantit qu'elles se révèlent exactes. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ceux actuellement prévus en raison d'un certain nombre de facteurs et de risques, notamment le marché pour la négociation des actions, la volatilité du cours des actions et d'autres risques généralement attribuables aux activités de la Compagnie. Pour obtenir de plus amples renseignements à l'égard des risques et des incertitudes, vous pouvez consulter le MD&A de la Compagnie déposé sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

LES INFORMATIONS PROSPECTIVES CONTENUES DANS CE COMMUNIQUÉ REPRÉSENTENT LES ATTENTES DE LA COMPAGNIE À LA DATE DE CE COMMUNIQUÉ ET, PAR CONSÉQUENT, PEUVENT CHANGER APRÈS CETTE DATE. LES LECTEURS NE DOIVENT PAS ATTRIBUER UNE IMPORTANCE INDUE À DES INFORMATIONS PROSPECTIVES ET NE DOIVENT PAS SE FIER À CES INFORMATIONS À UNE AUTRE DATE. BIEN QUE LA COMPAGNIE PEUT CHOISIR DE LE FAIRE, ELLE NE S'ENGAGE PAS À METTRE À JOUR CES INFORMATIONS À UN MOMENT QUELCONQUE, À MOINS QUE CE NE SOIT NÉCESSAIRE, CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION SUR LES VALEURS MOBILIÈRES APPLICABLE.